

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2023-D066
Remplacement mât accidenté - RD 305

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu l'état du mât du lampadaire qui se situe sur la Route du Val de Loir - RD 305 en direction de la Chartre sur le Loir, qui a visiblement été accidenté,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à son remplacement,

DECIDE

Article n° 1 : La société CITEOS, dont le siège social est : GARCZYNSKI TRAPLOIR - Le Mans (Sarthe) - 38 rue Albert Einstein est retenue pour le remplacement du mât endommagé sur la RD 305 - route du Val de Loir.

Article n°2 : Le coût total de cette intervention s'élève à 1 274€ hors taxes, soit 1 528.80€ toutes taxes comprises

Article n° 3 : Mention de cette décision au prochain conseil municipal

Fait à Marçon, le 26/12/2023
Le Maire,
Monique TROTIN

